PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 8 JUILLET 2022, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

CES PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES.

- Aucune absence.

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du vendredi 8 juillet 2022

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 - Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 3 juin 2022
4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
4.3 - Rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2021
4.4 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches / Reddition de compte
4.5 - Réfection de la rue Principale - Coûts
4.6 - Démission de l'adjointe administrative

4.7 - Embauche d'une adjointe-administrative
4.8 - Coopérative d'aqueduc de Ste-Rose Station
5 - LÉGISLATION
5.1 - Règlement de zonage - Présentation du règlement #06-2022
6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
7 - VOIRIE TRANSPORT
7.1 - Rapport du coordonnateur des travaux publics
8 - HYGIÈNE DU MILIEU
9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
9.1 - Compte rendu du MRC des Etchemins
10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
10.1 - Clés pour les bénévoles de la bibliothèque
11 - CORRESPONDANCE
12 - COMITÉ
12.1 - Compte-rendu des différents comités
13 - VARIA
14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 3 juin 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 3 juin 2022, a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 3 juin 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

133-07-2022

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont en respects avec le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 86 324,94 $ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période 6 et déclare en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT les dépenses respectent le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et des dépenses présenté aux membres du Conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

134-07-2022

4.3 - Rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 176.2.22 du Code municipal, le Maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue au plus tard en juillet, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers ont été présentés par la firme comptable Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.;

CONSIDÉRANT QUE la lecture publique du rapport par le maire, Jean Bernier.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le dépôt du rapport du maire soit et est accepté tel que présenté à la table du Conseil municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

135-07-2022

4.4 - Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches / Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CSSS) de Chaudière-Appalaches a consenti dans le projet en résilience communautaire "*On s'active ensemble dans les Etchemins du Réseau d'Éclaireurs*" un montant de 1 485$;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford visent l'achat d'équipements sportifs pour permettre à nos citoyens et citoyennes de se rencontrer lors d'activités sportives.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford informe le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches de l'utilisation du montant alloué pour la reddition du compte faisant référence au projet de résilience communautaire "*On s'active ensemble dans les Etchemins du Réseau d'Éclaireurs*".

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

136-07-2022

4.5 - Réfection de la rue Principale - Coûts

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des coûts pour la réfection de la rue Principale a été effectuée par Stantec Experts-conseils ltée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réfection de la rue Principale ont augmentés par rapport à ce qui avait été évalué dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts s'élèvent approximativement à 412 371,63$ plus les frais de plan et devis, la Municipalité doit prévoir environ 450 000$.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le financement de ces travaux soient pris à même la TECQ;

QUE le Conseil municipal autorise la réfection de la rue Principale, les coûts soient autorisés.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

137-07-2022

4.6 - Démission de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative, soit madame Johanie Cliche, a déposé le mardi 21 juin une lettre de démission;

CONSIDÉRANT QUE pour pareille situation, et tel que convenu dans le contrat d'embauche, elle doit laisser 1 mois de préavis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la démission avec pour date de fin le vendredi 5 août 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

138-07-2022

4.7 - Embauche d'une adjointe-administrative

CONSIDÉRANT QUE le départ prochain de l'adjointe-administrative;

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir avoir une adjointe-administrative pour assumer le travail administratif et clérical à effectuer;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ouvrir le poste rapidement et d'en faire l'affichage sur le site Web, via Facebook et d'autres médias.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte l'embauche d'une nouvelle adjointe-administrative.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

139-07-2022

4.8 - Coopérative d'aqueduc de Ste-Rose Station

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'aqueduc de Ste-Rose Station s'est dissous en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dernier rapport d'impôt de cette société a été fait en 2019 par Éric Lachance, comptable;

CONSIDÉRANT QUE l'agence du revenu du Canada demande de recevoir une déclaration de revenus pour 2020 de cette société.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une déclaration de revenus soit effectuée et envoyée à l'agence de revenu du Canada et que tous les frais soient autorisés.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

5 - LÉGISLATION

140-07-2022

5.1 - Règlement de zonage - Présentation du règlement #06-2022

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 06-2022 aux fins de modifier le règlement numéro 09-2007 intitulé "*Règlement de zonage*" de façon à modifier la zone 32-A et créer la nouvelle zone 50-A;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes préalables ont été réalisées en toute conformité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LANTAGNE

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 06-2022 aux fins de modifier le règlement numéro 09-2007 intitulé "*Règlement de zonage*" de façon à modifier la zone 32-A et créer la nouvelle zone 50-A;

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le directeur incendie aux membres du conseil.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du coordonnateur des travaux publics

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le coordonnateur des travaux publics.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte rendu du MRC des Etchemins

Le maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

141-07-2022

10.1 - Clés pour les bénévoles de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut compter sur plusieurs bénévoles pour soutenir les différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles pour la bibliothèques doivent débourser 20.00 $ en dépôt de garantie pour avoir la clé d'accès à la bibliothèque.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOSIANE TANGUAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les bénévoles pour la bibliothèque n'aient plus à débourser le 20.00 $ comme dépôt de garantie, mais un engagement pour remettre la clé lorsqu'ils termineront leurs bénévolats.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

11 - CORRESPONDANCE

142-07-2022

12 - COMITÉ

12.1 - Compte-rendu des différents comités

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois de mai 2022.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier Maire trésorière	Marie-Line Dubé Directrice générale et secrétaire

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire